

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 JANVIER 2018**

à 19 H

Séance ordinaire

Convocation le 2.01.2018

Affichage le 15.01.2018

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAITEMPS, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Liliane REGAD, Natacha BAILLY, Agnès ROUSSEAU, Francis LESEUR, Joël GAUTHIER, Christian BIENMILLER, Dominique DELACROIX, Guy ROUSSEAU.

Absents excusés : M. Bernard DEFFONTAINE a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom, M. Michel PRUVOT a donné pouvoir à M. Joël GAUTHIER pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : M. Guy ROUSSEAU.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter une question à l'ordre du jour :

- Délibération recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien et la gestion des salles.

Le conseil municipal accepte.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 4 décembre 2017

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération avant-projet bâtiment périscolaire

M. le Maire présente au conseil municipal les derniers plans effectués par l'architecte. Il précise qu'il a fallu 3 mois de travail avec tous les intervenants (architecte, employés et enseignants) pour limiter les coûts de ces travaux au maximum.

Mme REGAD ajoute que les équipements de la cuisine ont été diminués, ceux qui étaient prévus au départ n'étaient pas nécessaires.

Les bâtiments de l'école et de la périscolaire seront reliés pour faciliter les déplacements et limiter l'habillage des enfants.

La salle de repos sera permanente, ce qui évitera la manipulation des lits.

M. BIENMILLER précise que le projet a été travaillé dans le détail avec tous les intervenants pour limiter les coûts.

M. le Maire énonce les effectifs de la périscolaire : 12 enfants le matin, 32 au repas, 40 au TAP (Temps d'Activité Périscolaire) et 27 le soir après 16h30. La commune a enregistré 12 naissances en 2016 et 10 en 2017.

M. le Maire explique également que pour le bien-être de tous, un déménagement de la périscolaire à l'Espace Communal sera nécessaire pendant la durée des travaux.

M. le Maire présente l'approche financière, le coût des travaux est estimé à 498 047,02 € HT. Le dispositif de chauffage sera commun à l'école et à la périscolaire, voire également à l'étage du bâtiment.



M. DELACROIX ajoute qu'il faudra envisager de mettre en place tous les raccordements pour un éventuel projet de rénovation de l'étage.

M. DELACROIX explique que la commune avait sous-estimé le coût de cette opération puisque la première consultation faisait état d'un montant de 350 000 €. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sera nécessaire pour un montant de 500 000 €.

Il présente le plan de financement prévisionnel de la totalité de l'opération qui se monte à 572 730 € HT. L'opération ne peut être effectuée qu'à ce coût. Selon son estimation la commune aurait à sa charge 114 456 € HT.

M. ROUSSEAU demande jusqu'à quelle somme la commune peut-elle s'autofinancer ?

M. DELACROIX répond : entre 300 000 et 400 000 €, en sachant que les travaux de la périscolaire reste la priorité et que d'autres gros chantiers ne sont pas envisagés en 2018. Le financement de cette opération est prévu sur deux ans.

M. le Maire pense qu'un emprunt sera nécessaire et que cette question sera étudiée lors de l'avancée du projet.

Un tour de table est proposé afin que chacun s'exprime sur cette opération.

Mme ROBEZ-MASSON aurait préféré que des matériaux écologiques soient utilisés.

Mme REGAD répond qu'une chaufferie bois était envisagée mais que cela imposait un coût de maintenance trop considérable pour la commune.

Mme BAILLY demande à partir de quand l'Espace Communal sera utilisé par la périscolaire.

M. le Maire entrevoit la date du 1^{er} juin 2018.

Mme BAILLY estime qu'il faut rapidement prévenir les personnes qui ont fait une pré réservation de la salle. En effet, avec l'emménagement de la périscolaire, la salle ne sera pas utilisable par tous.

Le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel de la totalité de l'opération d'un montant de 572 730 € HT et l'avant-projet détaillé des travaux effectué par l'architecte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275180101

3 – Délibérations demande de subventions DETR et CAF projet bâtiment périscolaire.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique que pour l'aménagement du bâtiment périscolaire, la commune de Lamoura peut prétendre à des subventions. et propose au conseil municipal d'en faire les demandes.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 572 730,00 € HT
- DETR : 171 819,00 € HT
- CAF : 286 365,00 € HT

Autofinancement communal : 114 546, 00 € HT

Le conseil municipal prend acte :

- une demande de subvention sera faite au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Délibération votée à l'unanimité. N°39275180102



- une demande de subvention sera faite à la CAF.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275180103

M. le Maire souhaite qu'une commission de suivi des travaux de la périscolaire soit mise en place.

4 – Délibérations Maison de l'Enfance : tarifs et règlements intérieurs 2018.

- M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de réactualiser les coûts périscolaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année 2018. Il propose les tarifs suivants :

Participation familiale périscolaire :

Tranches de coefficient familiaux	Matin	Accueil avant 12h et/ou après 13h	Accueil midi avec repas		Soir TAP Temps liés à la modification des rythmes scolaires	Gouter Soir yc TAP	Mercredi après midi yc le goûter
			Accueil	Repas			
QF1 - Moins De 750€	0.84 €	0.52 €	0.84 €	4.40 €	0.52 €	1.67 €	2.72 €
QF2 - De 750€ à 950€	1.12 €	0.70 €	1.12 €	4.40 €	0.70 €	2.12 €	3.52 €
QF3 - De 950€ à 1100€	1.39 €	0.87 €	1.39 €	4.40 €	0.87 €	2.58 €	4.31 €
QF4 - De 1100€ à 1350€	1.67 €	1.05 €	1.67 €	4.40 €	1.05 €	3.03 €	5.12 €
QF5 - Plus de 1350€	1.96 €	1.22 €	1.96 €	4.40 €	1.22 €	3.48 €	5.93 €

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275180104

- Il convient également de modifier les règlements intérieurs respectifs pour la crèche et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
Après avoir pris connaissance des mises à jour effectuées pour une application au 1^{er} janvier 2018, le conseil municipal prend acte et entérine les règlements intérieurs tels que présentés.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275180105

5 – Décision modificative : budget annexe du lotissement Crêt Béloirbe

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique que suite à la vente en 2017 de 2 terrains du lotissement Crêt Béloirbe (Lots 2 et 8), il convient pour les sortir de l'actif, de transférer la somme de 66 409, 48 € sur le compte 040 (recette d'investissement) du budget annexe du lotissement Crêt Béloirbe. Cette somme réduira le compte 16 (recette d'investissement). Il précise que ces changements sont des écritures d'ordre au titre de la comptabilité publique.

Le conseil municipal prend acte.



Délibération votée à l'unanimité. N°39275180106

6- Délibération recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien et la gestion des salles.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien et la gestion des salles communales. Il propose d'embaucher une personne pour une durée de 3 mois.

Le conseil municipal prend acte

Délibération votée à l'unanimité. N°39275180107

7 - Informations et questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'un acte de vente de terrain du lotissement Crêt Béloirbe sera prochainement signé.
- Il exprime ses remerciements à Mme BAILLY pour son investissement dans la conception du bulletin municipal.
- M. le Maire rend lecture des taux des taxes locales des communes de la Station des Rousses.
- Il propose au conseil municipal de faire des suggestions quant aux travaux à prévoir pour l'année 2018 :
Mise aux normes de l'école pendant les travaux de la périscolaire, rénovation de la façade de la mairie, ajout de bancs et poubelles sur la commune, installation de nouveaux barbecues au lac, sécurisation des abords de l'Espace communal et des cheminements piétons le long des routes départementales, entretien du belvédère du lac sont évoqués.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 6 février 2018 à 19h.
- La séance est levée à 21h.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,
Maire,

Le secrétaire,

